

Préavis municipal n° 10 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026

Date proposée pour la séance de la commission :

Jeudi 18 novembre 2021 à 20h00

Bâtiment du Montoly 3, Salle 2

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Par l'acceptation du préavis municipal n° 12 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021, lors de sa séance du 15 décembre 2016, le Conseil communal avait décidé de fixer le plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements brut à CHF 128 millions. Pour mémoire, à cette occasion, le Conseil avait accepté la fusion du plafond en matière d'endettement autrefois de CHF 108 millions avec le plafond des risques pour les cautionnements et autres formes de garanties de CHF 20 millions. L'addition de ces deux plafonds équivalait ainsi à un montant de CHF 128 millions et permet de disposer d'une vision consolidée de l'endettement global de la Commune dans un seul dispositif.

Dans le présent préavis, la Municipalité propose au Conseil communal de fixer le plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements net à CHF 175 millions pour la législature 2021-2026. Le rehaussement du seuil est justifié d'une part par l'augmentation de la capacité économique d'endettement de la Commune et, d'autre part, par la nécessité d'avoir une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir réaliser les investissements indispensables au développement de la Ville. Le changement de méthodologie de détermination du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements de la quotité brute pour la législature 2016-2021 à la quotité nette pour cette nouvelle législature s'explique par la volonté de la Municipalité de prendre en compte les récents et massifs investissements dans le patrimoine financier. Il serait en effet illogique de ne pas valoriser des biens communaux générant des revenus et qui, si on ne les prenait pas en considération, diminueraient la marge de manœuvre qu'exige le financement des investissements en infrastructures ambitionnés pour l'avenir de la Ville de Gland.

2 Bases légales

Les dispositions légales traitant du plafond d'endettement se trouvent à l'article 143 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, dont la teneur est la suivante :

Art. 143 Emprunts

¹ *Au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.*

² *Lorsque le plafond d'endettement est modifié en cours de législature, il fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Conseil d'Etat qui examine la situation financière de la commune.*

³ *Une décision d'interdiction d'augmenter le plafond d'endettement peut être prise par le Conseil d'Etat dans le cas où la nouvelle limite de plafond mettrait en péril l'équilibre financier de la commune.*

⁴ *Le Conseil d'Etat fixe par règlement les modalités d'examen de la situation financière des communes.*

⁵ *Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.*

Chaque commune doit donc fixer un plafond d'endettement valable pour la législature en cours. Ce plafond doit être adopté et voté par le Conseil communal dans le courant des six premiers mois de chaque législature, puis être communiqué à l'Etat de Vaud.

Dans cette limite, la Municipalité peut gérer en toute autonomie les emprunts sans qu'aucune autorisation ne soit nécessaire. Par contre, il est clair que ce plafond d'endettement ne dispense en aucun cas la Municipalité d'obtenir l'aval du Conseil communal pour toutes dépenses, que ce soit par l'entremise du budget s'agissant du fonctionnement, soit par voie de préavis en ce qui concerne les crédits d'investissements, sous réserve des compétences générales octroyées par le Conseil communal.

Il est utile de préciser ici que l'utilisation de ce plafond et la mise à jour du solde disponible se fera systématiquement pour chaque demande de crédit d'investissement nécessitant le recours à l'emprunt bancaire ou institutionnel au cours de la législature.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise, la surveillance cantonale de l'endettement communal a été restreinte, par une modification de la loi sur les communes. Le Constituant a en effet retenu que l'autonomie communale devait être renforcée et les interventions cantonales limitées à la légalité, et non plus au contrôle de l'opportunité. La fixation du plafond initial de début de législature est du ressort exclusif de la Commune, sans autorisation préalable du Canton. L'intervention du Canton n'est prévue que dans le cas où la Commune doit, en cours de législature, dépasser le plafond d'endettement qu'elle s'est fixée en début de législature.

Si une commune se trouvait dans l'obligation de modifier son plafond d'endettement en cours de législature, le Conseil d'Etat examinerait alors sa situation financière selon les alinéas 2 et 4 de l'article 143 de la loi sur les communes. Afin d'analyser toute demande de réactualisation, le Conseil d'Etat a introduit l'article 22a dans le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, dont la teneur est la suivante :

Art. 22a Réactualisation du plafond d'endettement

¹ Toute demande de modification du plafond d'endettement d'une commune fait l'objet d'un examen approfondi de la situation financière de cette dernière par le Conseil d'Etat.

² Dans son examen, celui-ci se fonde sur :

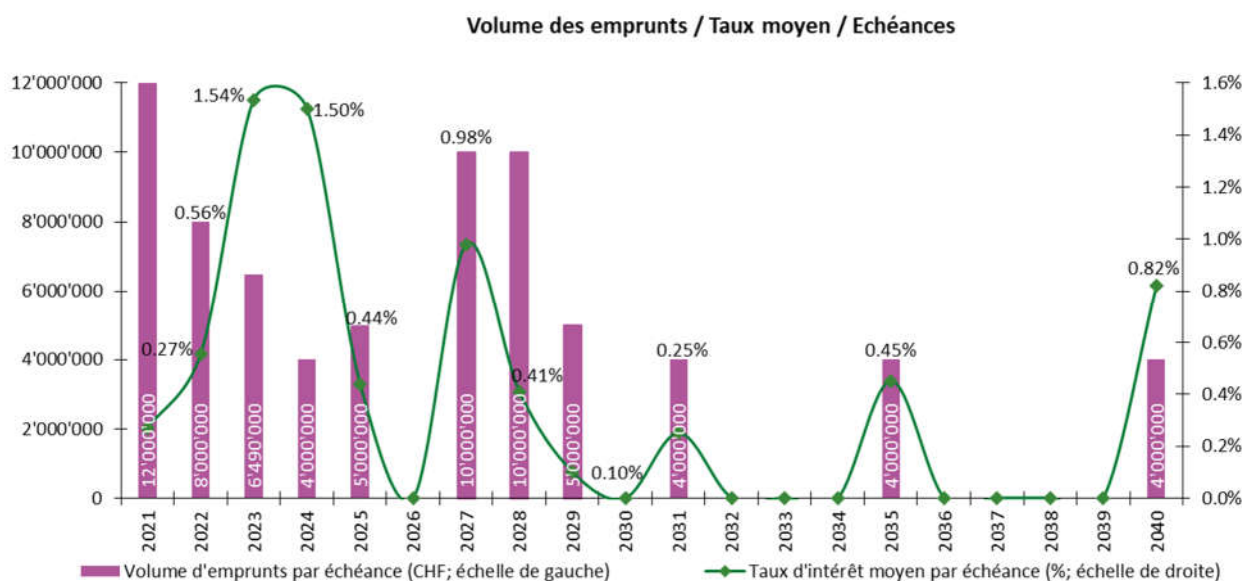
- le budget et les comptes annuels de la commune concernée,
- une planification financière.

³ La situation financière de la commune est analysée sur la base d'indicateurs et de ratios de gestion d'analyse financière validés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Conformément à l'article 143 al. 2 LC, la commune qui souhaite augmenter le montant de son plafond d'endettement en cours de législature adressera une demande d'autorisation au Département en précisant le motif de la demande et joindra la décision de son Conseil communal acceptant l'augmentation du plafond d'endettement. L'autorisation sera accordée *in fine* par le Conseil d'Etat.

3 Etat de l'endettement

L'endettement au 30 septembre 2021 se monte à CHF 72'490'000.- (voir Annexe A). Le graphique ci-après montre les répartitions des emprunts selon leur durée avec une indication du taux d'intérêt.



En 2021, l'acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF) le 11 février 2021, conformément au préavis municipal n° 74 de 2020, pour un total de CHF 17'042'262.- (prix de vente + frais de notaire) a été assuré par un financement de CHF 16 millions divisé en quatre nouveaux emprunts échelonnés comme suit :

- CHF 4'000'000.-, échéance le 11 février 2040, au taux de 0.82%, auprès de Postfinance
- CHF 4'000'000.-, échéance le 11 février 2035, au taux de 0.45%, auprès de Postfinance
- CHF 4'000'000.-, échéance le 11 février 2031, au taux de 0.25%, auprès de Postfinance
- CHF 4'000'000.-, échéance le 11 août 2021, au taux de -0.40%, auprès de BVG Stiftung

De plus, l'emprunt à court terme, avec échéance 11 août 2021, de CHF 4'000'000.-, au taux de -0.40% par an auprès de BVG Stiftung a été renouvelé par un emprunt de même montant, avec échéance le 11 avril 2022 au taux de -0.46% par an.

Les prévisions les plus récentes concernant l'exercice 2021 sont très positives. Au niveau de la fiscalité, la situation liée au COVID-19 n'a, pour l'instant, pas eu d'incidence notable sur les impôts des personnes physiques en 2021. En effet, les recettes d'impôts sur les revenus et la fortune sont légèrement supérieures par rapport à la même période de l'année dernière et sont proches d'atteindre le budget 2021. Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales sont très largement supérieurs à la même période de l'année dernière ainsi que par rapport au budget 2021. Les recettes fiscales globales devraient ainsi excéder le montant budgété de CHF 1'100'000.- environ. Mis à part les crédits complémentaires octroyés par l'acceptation du préavis municipal n°101, les autres postes de charges devraient être dépensés conformément au budget. Enfin, l'élément ayant le plus fort impact sur les comptes 2021 est le décompte final de la péréquation 2020 fortement favorable à la Ville de Gland. Le gain comptable, résultant de la différence entre les acomptes ajustés et le décompte final, est de CHF 2'461'746.-.

Comme relevé dans le préavis municipal n° 14 relatif au budget de l'exercice 2022, au moment de la rédaction de ces lignes, il n'y a pas de nouvel emprunt à long terme en sus des CHF 16 millions mentionnés ci-dessus pour le financement de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF) en 2021. Toutefois, il est possible que la Municipalité consolide une partie de ses emprunts à court terme en échéances de long terme d'ici la fin de l'année afin de bénéficier des taux bas et de maintenir une adéquation entre les investissements nets de l'exercice et le niveau global d'endettement, déduction faite de la marge d'autofinancement.

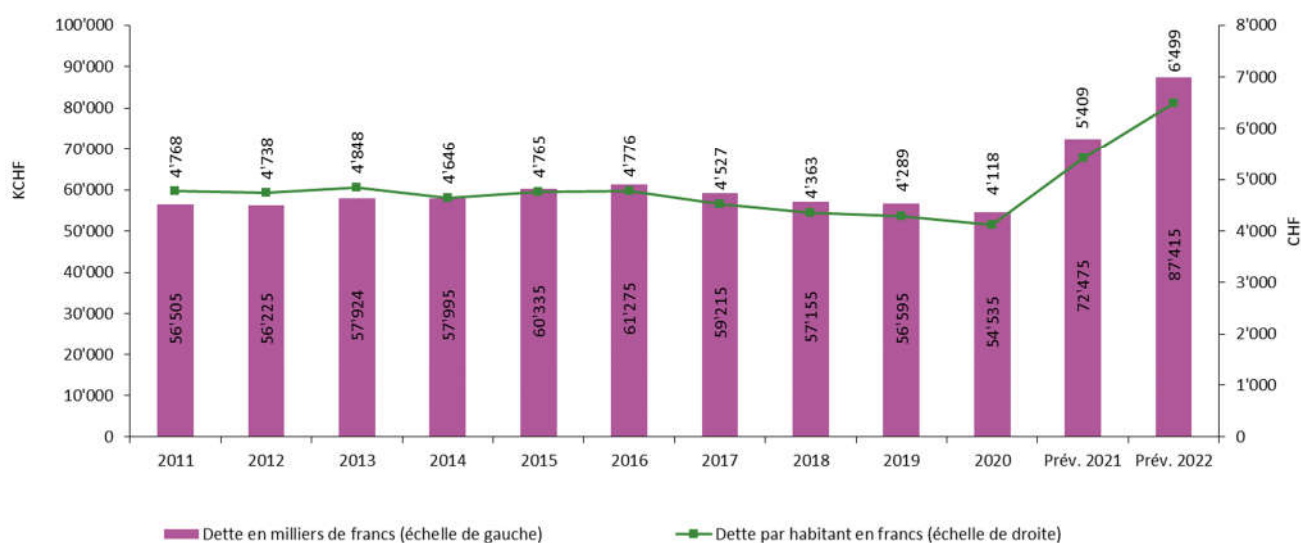
Les dépenses prévisionnelles d'investissements nettes pour l'année 2021 étaient estimées à CHF 10'698'000.-. Compte tenu de la marge d'autofinancement qui était estimée à CHF 2'631'900.- et de la variation du fonds de roulement, la dette projetée à fin 2022 était CHF 82'475'000.-, soit à CHF 6'155.- par habitant. Compte tenu des dépenses d'investissements nettes effectives à fin septembre 2021, la Municipalité table sur un endettement de CHF 72'475'000.-, soit CHF 10 millions de moins que prévu il y a un an et ce malgré un investissement de plus de CHF 17 millions pour l'acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF).

Les dépenses prévisionnelles d'investissements nettes pour l'année 2022 sont estimées à CHF 17'069'000.-. Compte tenu de la marge d'autofinancement budgétée de CHF 4'281'550.- et de la variation du fonds de roulement, la Municipalité estime que la dette à fin 2022 devrait s'élever à CHF 87'415'000.-, soit à CHF 6'499.- par habitant.

Le plan des dépenses d'investissements échelonné par trimestre permet d'estimer le volume d'emprunt nécessaire pour l'année prochaine et compte tenu des préavis acceptés jusqu'à fin septembre 2021. Les plus conséquents d'entre eux, notamment les études de l'agrandissement des collèges de Grand-Champ et Mauverney A + B et la construction d'un deuxième étage sur l'UAPE de Mauverney C, l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie et la fin de la deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques du centre scolaire des Perreretts nécessiteront un financement important prévu au budget 2022. Ce financement est assuré par un crédit cadre d'une limite maximale de CHF 20'000'000.-, auprès de la Basler Kantonal Bank, dont les avances à terme fixe peuvent être appelées par blocs de CHF 1'000'000.- au minimum. CHF 5'000'000.- sur le crédit cadre total de CHF 20'000'000.- sont actuellement utilisés. La Municipalité se réserve, bien entendu, le droit de contracter un emprunt au bailleur de fonds le plus compétitif au moment de l'appel de fonds.

Dans son rapport sur la politique monétaire du 23 septembre 2021, la Banque nationale suisse (BNS) déclare maintenir sa politique monétaire expansionniste afin d'assurer la stabilité des prix et de continuer à soutenir la reprise de l'économie suisse face aux conséquences de la pandémie de Covid-19. La banque centrale helvétique laisse inchangés, à -0.75%, son taux directeur et le taux d'intérêt négatif appliqué aux avoirs à vue à la BNS et reste disposée à intervenir au besoin sur le marché des changes afin d'atténuer les pressions à la hausse sur le franc. A la lueur de l'examen de la situation économique et monétaire de la BNS, la Municipalité ne s'attend pas à une remontée des taux avant fin 2024, pour autant que l'environnement macro-économique demeure inchangé. Le taux d'intérêt pour les nouveaux emprunts est estimé à 0.5% par an pour un horizon d'emprunt à dix ans, ce qui est une estimation prudente par rapport aux offres indicatives de la mi-septembre 2021. Ces hypothèses retenues pour l'élaboration du budget peuvent varier des taux effectifs au moment de l'emprunt.

Evolution de l'emprunt et de la dette par habitant



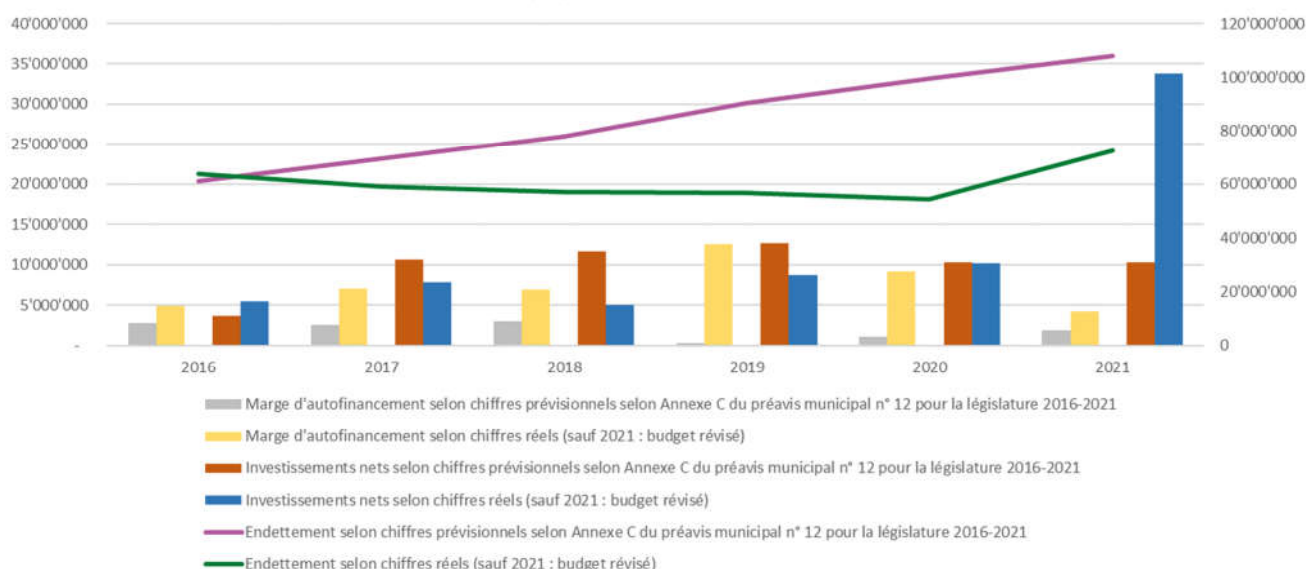
4 Retour sur la législature 2016-2021

Le préavis municipal n° 12 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021 prévoyait un endettement de CHF 108'172'000.- d'ici la fin de la législature. Les hypothèses reposaient sur des hypothèses pessimistes en termes de marge d'autofinancement, notamment à cause des effets pressentis de la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III VD) qui ont été largement moins élevés que prévus et d'une évolution plus forte des charges de fonctionnements. Par ailleurs, la Municipalité anticipait un rythme de dépenses d'investissements plus rapide qu'il n'a été en réalité. Durant la législature précédente, la marge d'autofinancement réelle a été systématiquement supérieure aux prévisions du préavis n° 12 de 2016. Cela a permis de contenir la dette malgré des investissements globalement supérieurs aux prévisions d'il y a 5 ans, notamment les acquisitions du patrimoine financier de 2021.

Dénomination	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cumul 2016-2021	Moyenne
Chiffres prévisionnels selon Annexe C du préavis municipal n° 12 pour la législature 2016-2021								
Marge d'autofinancement	2'720'711	2'529'874	2'982'161	244'952	1'074'102	1'835'096	11'386'896	1'897'816
Investissements nets	3'661'043	10'654'909	11'685'536	12'625'797	10'318'550	10'277'600	59'223'435	9'870'572
Endettement	61'275'332	69'400'367	78'103'741	90'484'586	99'729'034	108'171'539		
Chiffres réels (sauf 2021 : budget révisé)								
Marge d'autofinancement	4'937'538	7'016'532	6'894'931	12'547'322	9'202'395	4'281'550	44'880'268	7'480'045
Investissements nets	5'445'952	7'796'544	4'987'060	8'738'666	10'183'852	33'812'250	70'964'324	11'827'387
Endettement	63'875'000	59'215'000	57'155'000	56'595'000	54'535'000	72'475'000		
Ecarts entre les prévisions de 2016 et les chiffres réels (sauf 2021 : budget révisé)								
Marge d'autofinancement	2'216'827	4'486'658	3'912'770	12'302'370	8'128'293	2'446'454	33'493'372	5'582'229
Investissements nets	1'784'909	-2'858'365	-6'698'476	-3'887'131	-134'697	23'534'650	11'740'889	1'956'815
Endettement	2'599'668	-10'185'367	-20'948'741	-33'889'586	-45'194'034	-35'696'539		

Marge d'autofinancement, investissements nets et endettement

Chiffres projetés vs chiffres réels 2016-2021



5 Risques pour cautionnements (et autres formes de garanties)

Comme mentionné précédemment, depuis le mois de juillet 2016, le Conseil d'Etat a supprimé la limite du plafond de cautionnement, l'exposition aux risques estimés pour les cautions étant intégrée directement dans le plafond d'endettement.

La Ville de Gland a consenti des cautionnements qui s'élevaient à CHF 8'211'248.- au 30 septembre 2021 (voir Annexe B). Ces cautionnements ont été accordés à des fondations ou associations à caractère social (logements abordables, EMS, club sportif) et pour lesquels un droit de superficie (DDP) a été octroyé. Ces DDP ont permis à ces entités de diminuer les charges immobilières dans un but non lucratif, notamment des logements à loyers modérés.

Par ailleurs, il convient également de prendre en compte la quote-part à l'endettement d'ententes intercommunales. En l'occurrence, la quote-part à l'endettement de l'Organisation régionale de protection civile du District de Nyon est de CHF 107'875.- pour la Commune de Gland. Ainsi, le total des cautionnements et autres formes de garanties était de CHF 8'319'123.- au 30 septembre 2021.

Comme expliqué dans le préavis municipal n° 11 de 2021, le cautionnement en faveur de la Fondation pour le logement de familles glandoises pour l'immeuble sis Rue de Mauverney 16A, à Gland pourrait être renouvelé avec une réduction de CHF 1'000'000.- (soit à CHF 2'500'000.-), si bien que le total des cautionnements et autres formes de garanties pourrait s'élever à CHF 7'319'123.- dans un avenir proche.

A ce jour, les emprunts des entités cautionnées qui servent à financer des objets de rendement, sont partiellement remboursés et les derniers comptes annuels montrent une situation financière saine. Ainsi, ces cautionnements présentent en vérité un niveau et une probabilité de risques nuls à ce jour. Au terme des DDP, dans une vingtaine d'années, il est impossible de définir avec certitude quels seront les risques liés aux cautionnements et quelle sera l'éventuelle exposition à ces risques pour la Commune en termes financiers. Dès lors, la Municipalité estime que la valeur des cautionnements à risque à prendre en compte dans le calcul solde disponible du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements devrait être de zéro. Les comptes des entités cautionnées sont examinés et le niveau de risque réévalué sur une base annuelle.

En outre, la Ville de Gland est au bénéfice de lignes de crédit auprès de l'UBS pour un total de CHF 9'700'000.- (non utilisée) et auprès de la Basler Kantonal Bank pour un total de CHF 20'000'000.- dont CHF 5'000'000.- sont utilisés (voir Annexe B).

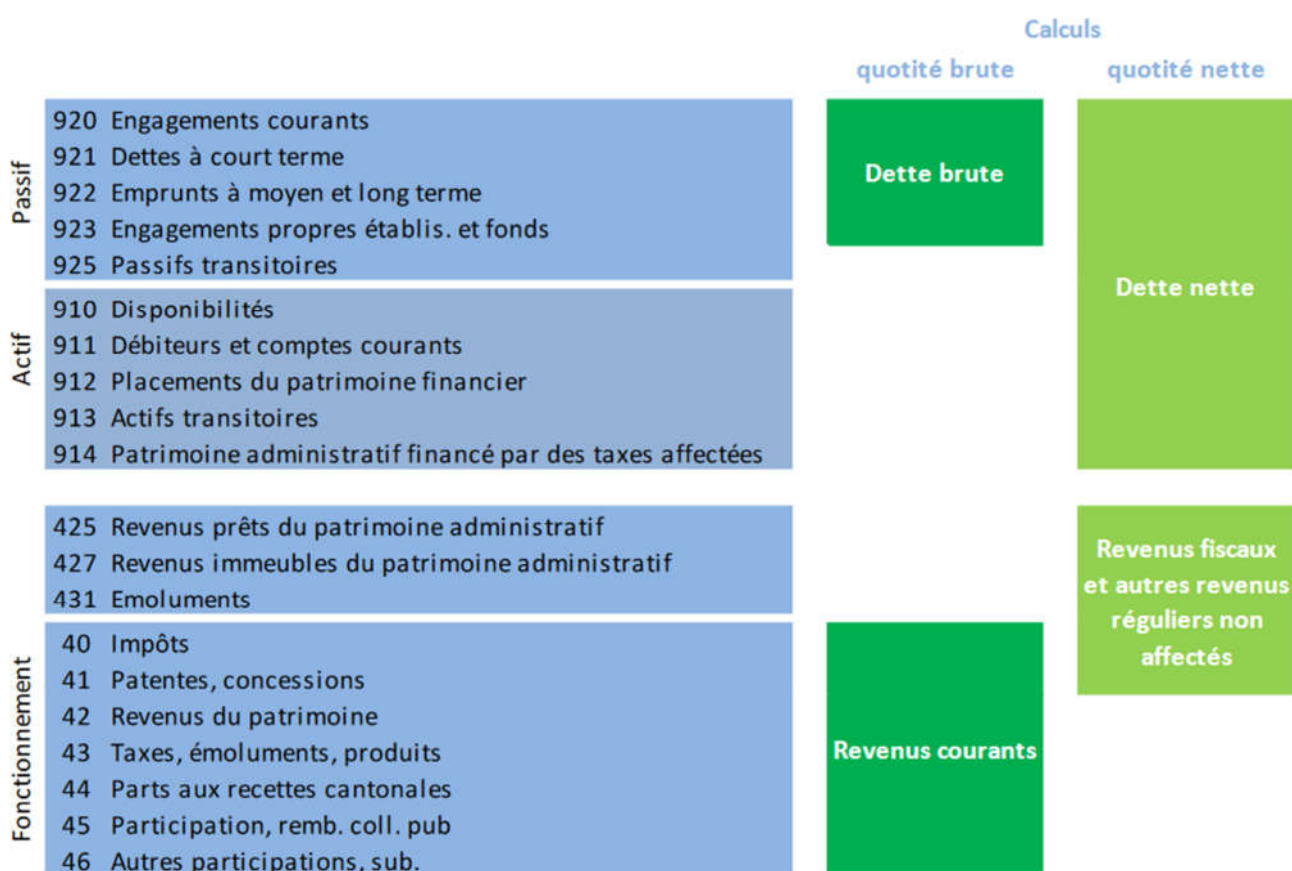
6 Détermination du plafond d'endettement

En juin 2016, l'Etat de Vaud a supprimé les recommandations en matière de plafonnement des emprunts et des cautionnements en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007. Le Conseil d'Etat ne souhaitant pas en adopter de nouvelles, il a ainsi laissé une pleine latitude aux communes dans le domaine.

De manière générale, le plafond des emprunts est déterminé en fonction des investissements communaux actuels et futurs, des fonds de roulement, ainsi que de la fortune nette communale actuelle et envisagée. Il est proposé deux approches dans la fixation du plafond d'endettement des emprunts : la méthode dite simplifiée et une méthode moderne et dynamique nécessitant une planification financière recommandée par l'Union des Communes Vaudoises (UCV). La Municipalité a opté pour l'élaboration d'une planification financière sur cinq ans qui comprend des comptes de fonctionnement et des dépenses d'investissements prévisionnels.

Depuis 2007, les communes sont libres de fixer leur plafond au niveau de la dette brute ou au niveau de la dette nette. Pour rappel, la dette brute comprend les comptes courants créanciers, les emprunts à court, moyen et long terme ainsi que les engagements envers des entités particulières appartenant à la collectivité (juridiquement indépendantes). La dette nette est égale à l'endettement brut, déduction faite des avoirs disponibles, comptes courants auprès d'autres collectivités publiques, les titres et placements, les prêts comme placements de capitaux ou prêts au personnel, ainsi que les prêts et participations permanentes à d'autres collectivités publiques ou établissements financiers, actions et parts sociales.

Dans le document « Aide à la détermination du plafond d'endettement » du 26 août 2021, le Service des communes offre le choix entre un plafond d'endettement brut ou un plafond d'endettement net. Cette distinction dépend de la structure du bilan de la commune. Une fois le type de plafond défini, le législatif doit également se prononcer sur le montant nominal du plafond. Ce dernier peut fortement varier suivant qu'il est calculé au brut ou au net. Quelle que soit la méthode retenue par la commune, le nouveau plafond ne devrait pas excéder les 250 % des revenus selon le schéma ci-après :



Plafond d'endettement brut

Formule : dette brute x 100 / revenus courants
 Valeurs indicatives : > 150 % : mauvais ; > 200 % : critique

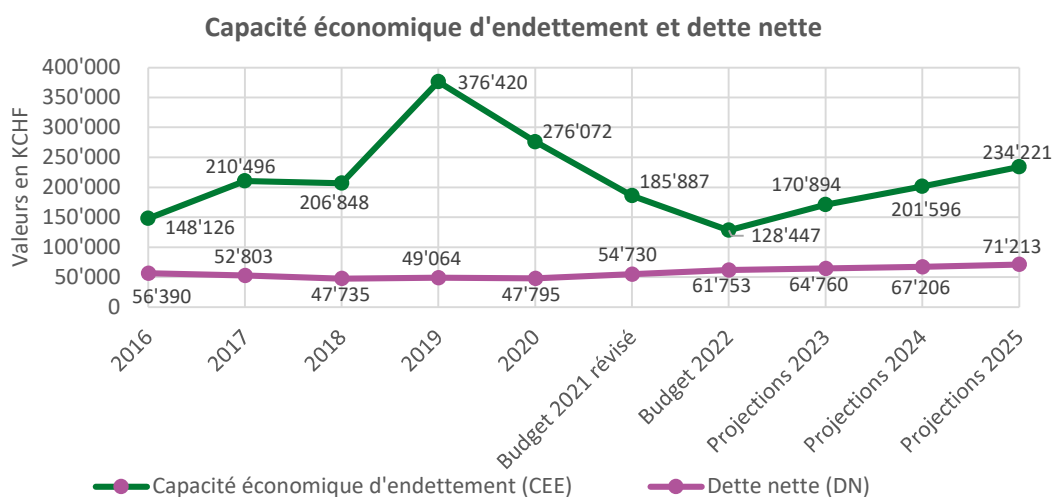
Plafond d'endettement net

Formule : Endettement net x 100 / revenus fiscaux et autres revenus réguliers non affectés
 Valeurs indicatives : > 150 % : mauvais

Afin de pouvoir élaborer une planification financière sur cinq ans, la Municipalité s'est appuyée sur une méthodologie proposée par l'UCV. Pour arriver aux projections finales, il convient tout d'abord d'insérer les données financières de la Commune des cinq dernières années. Cela permet d'obtenir une analyse financière de la Commune ainsi que des indicateurs sur sa situation financière. Une fois ces informations complétées, une évaluation prospective a été effectuée avec des hypothèses d'évolution des différents postes de charges et de revenus. Ces données permettent enfin d'obtenir un tableau de bord de l'évaluation prospective dans lequel on retrouve des projections de marges d'autofinancement et qui indique la capacité économique d'endettement moyenne pour la période 2021 à 2026. Cette capacité correspond au montant maximum d'endettement supportable pour la Commune.

Le résultat de l'évaluation prospective permet de faire ressortir les éléments suivants :

- Malgré des charges de fonctionnement plus élevées que les revenus ces prochaines années, la marge d'autofinancement continue d'être dans la moyenne des dernières années et se situerait entre CHF 4.2 et CHF 7.4 millions selon les estimations. Cela est dû notamment aux amortissements qui seront en constantes augmentation ces prochaines années du fait des investissements conséquents effectués ces dernières années.
- Le poids de la dette, qui indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette avec les recettes courantes, est compris entre 1.1 et 1.5, ce qui peut être considéré comme un bon ratio.
- Le renouvellement de la dette, soit le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette nette, dans le cas où toute la marge d'autofinancement y est affectée, est compris entre 12 et 21 pour la législature 2021 à 2026, ce qui peut être considéré comme satisfaisant.
- La capacité économique d'endettement connaît une forte augmentation en 2019, principalement grâce des recettes fiscales exceptionnelles. Un retour à la normale est constaté en 2020 et 2021. Après le creux de 2022, la capacité économique d'endettement augmentera les années suivantes grâce à des projections optimistes, mais prudentes, sur les revenus fiscaux et une progression des charges moindre. En outre, les estimations fiscales de la législature reposent sur le maintien du coefficient fiscal à 61.0%.
- De plus, il convient de noter que, les recommandations du Service des communes sont respectées jusqu'en 2025 selon les estimations faites, tant selon la méthode de la quotité brute (endettement brut < 200% des revenus courants) que de la quotité nette (endettement net < 150% des revenus fiscaux et autre revenus courants non affectés).



En fonction des projections de marge brute d'autofinancement et sur la base du taux d'intérêt moyen des emprunts communaux de 1.0%, la capacité économique d'endettement à 30 ans est évaluée à CHF 184 millions de dettes consolidées, hors engagements hors bilan (voir annexe D). La Municipalité estime que ce montant constitue donc logiquement la barrière à ne pas dépasser.

Comme mentionné en préambule, la Municipalité a opté pour un plafond d'endettement net pour la législature 2021-2026, alors qu'elle avait opté pour un plafond d'endettement brut lors des législatures précédentes. Ce changement de méthodologie se justifie par l'expansion significative du patrimoine financier en fin de législature (CHF +17'286'115.- en 2021 : Acquisition de la parcelle n° 563 incluant deux bâtiments (WWF, préavis n° 74/2020) – partie patrimoine financier : CHF 12'770'814.- ; Acquisition du bâtiment A5.4 du quartier de La Combaz (préavis n° 63/2019) : CHF 3'672'500.- ; Acquisition du bâtiment A5.1 de La Combaz en vue de la création, notamment, d'une salle communautaire (préavis n° 100/2021) – partie patrimoine financier : CHF 842'801.-).

Afin de fixer le nouveau plafond d'endettement, il a notamment été tenu compte des éléments suivants :

- l'ensemble des dettes de la commune, présentes et futures ;
- les investissements et les cautionnements accordés par le Conseil communal à ce jour ;
- les investissements que la Municipalité juge importants et indispensables au développement de la Ville, notamment en termes d'infrastructures ;
- une marge de sécurité, ce afin d'éviter de devoir le cas échéant demander la réactualisation du plafond selon l'article 22a du règlement sur la comptabilité des communes.

Il est important de relever que l'établissement d'un plafond d'endettement pour les cinq prochaines années est extrêmement difficile en regard des nombreuses incertitudes liées à la situation économique des prochaines années qui aura une influence sur les rentrées fiscales de la Commune ainsi qu'à l'évolution du poids des coûts de la péréquation. En effet, la réforme de la péréquation intercommunale vaudoise, dont les contours et l'horizon de son entrée en vigueur demeurent encore flous à ce stade, pourrait s'avérer être en faveur des centres urbains dont fait partie la Ville de Gland. De plus, l'initiative SOS Communes, qui prévoit la reprise totale de la participation à la cohésion sociale, peut également jouer un rôle prépondérant sur le futur des finances communales, mais l'issue n'est à ce jour pas certaine.

Le plafond d'endettement est un plafond d'emprunt théorique, car la volonté de la Municipalité reste bien entendu la maîtrise de la dette.

Le plan des investissements (voir annexe C) récapitule quant à lui la vision de la Municipalité en termes d'investissements à opérer dans le futur. La marge d'autofinancement permet de financer une large partie des investissements chaque année. Cela a été le cas ces dernières années et a même permis de rembourser une partie des dettes. De plus, une partie des préavis en cours ne se sera pas utilisée tout de suite ou pas du tout (projets en stand-by, économies réalisées sur les projets). En fonction de l'évolution de la situation financière de la Commune, des choix devront évidemment être effectués. Le plafond d'endettement doit en outre tenir compte des pointes concernant les besoins en financement durant la législature, et pas seulement de la situation à fin 2026.

L'augmentation prévue de l'endettement en 2022 de près de CHF 15'000'000.- comprend le financement de projets d'investissements conséquents qui sont en cours tels que l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie, la fin de la deuxième étape des travaux de rénovation des blocs D et E du centre scolaire des Perrerets, l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En bord, la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord », l'équipement des parcelles en lien avec le PPA "La Combaz", les études de l'agrandissement des collèges de Grand-Champ et de Mauverney A et B et la construction d'un deuxième étage sur l'UAPE de Mauverney C, ainsi encore que la rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques de la salle communale.

Néanmoins, il s'agira également à l'avenir de bien dissocier les investissements classiques de la Commune, qui induisent en général par ailleurs des charges supplémentaires, des investissements pouvant procurer des rendements à notre Ville.

Il convient également de prendre en compte les futurs investissements prévus pour la législature 2021-2026 pour justifier la demande de hausse du plafond d'endettement. Les montants indiqués sont des estimations. Il s'agit, notamment, de la surélévation et l'assainissement des bâtiments scolaires de Mauverney et Grand-Champ (CHF 50'300'000.-), de la réalisation des travaux du réaménagement du Vieux-bourg (CHF 17'000'000.-).

A ces projets conséquents, s'ajoutent également d'autres investissements, comme par exemple, l'assainissement du complexe de Grand-Champ (estimé à CHF 5'000'000.-), l'aménagement de la plage de la Dullive (CHF 4'400'000.-), la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments de la parcelle n° 563 (CHF 4'000'000.-), la 2^{ème} étape de l'assainissement du réseau d'éclairage public (CHF 2'500'000.-). La requalification de la rue de Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression (CHF 2'000'000.-), les terrains de sport extérieurs (CHF 2'000'000.-), la réalisation des travaux de requalification de la jonction autoroutière (CHF 2'000'000.-) sont également des projets qui permettront le développement de la Ville.

Au vu de tout ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de fixer le plafond d'endettement et de risques pour cautionnements net à CHF 175 millions pour la législature 2016-2021. Ce plafond permettra notamment de disposer de la possibilité d'emprunter pour les investissements nécessaires au développement souhaité de la Ville dont des investissements rentables tels que, par exemple Gare-Sud.

Enfin, il faut ici bien rappeler que ce plafond d'endettement ne permet en aucun cas à la Municipalité d'engager des dépenses jusqu'à concurrence de CHF 175 millions, puisque les autorisations sont toujours données par le Conseil communal dans le cadre des budgets ou des préavis.

Il s'agit d'une procédure simplifiée sur les autorisations d'emprunter telle que définie par la Loi sur les communes. Cette manière de faire pousse également l'ensemble des communes à élaborer une planification financière en ayant une vision globale de l'évolution de l'endettement, dans le respect de l'autonomie communale et de la Constitution vaudoise, ce qui est une excellente chose.

Le Conseil communal reste bien évidemment toujours le seul maître des dépenses de la commune, qu'il valide ou non dans le cadre des budgets annuels ou des préavis qui lui sont présentés par la Municipalité.

7 Conclusion

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

vu - le préavis municipal n°10 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 ;

ouï - le rapport de la commission chargée de son étude ;

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

I. - de fixer le plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements net à CHF 175 millions pour la durée de la législature 2021-2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Girod

J. Niklaus

Liste des annexes

- Annexe A – Liste des emprunts au 30 septembre 2021
- Annexe B – Liste des Cautionnements au 30 septembre 2021
- Annexe C – Plan des investissements au 25 octobre 2021
- Annexe D – Tableau de bord de l'évaluation prospective
- Annexe E – Annexe relative à la situation financière

Annexe A - Liste des emprunts au 30 septembre 2021

- 12 -

Taux	Etablissements	Échéances	Montants
-0.41%	Swissquote Bank	26.11.2021	5'000'000
-0.46%	Swissquote Bank	20.12.2021	3'000'000
-0.46%	BVG Stiftung	11.04.2022	4'000'000
1.68%	SUVA	22.12.2021	4'000'000
1.57%	SUVA	03.06.2022	4'000'000
1.69%	Postfinance	31.01.2023	5'000'000
1.38%	Postfinance	13.03.2023	1'490'000
1.50%	SUVA	12.07.2024	4'000'000
0.44%	Caisse de pension Poste	16.06.2025	5'000'000
0.98%	BCV	29.11.2027	10'000'000
0.40%	SUVA	30.06.2028	5'000'000
0.42%	SUVA	24.11.2028	5'000'000
0.10%	Basler Kantonal Bank	26.09.2029	5'000'000
0.25%	Postfinance	11.02.2031	4'000'000
0.45%	Postfinance	12.02.2035	4'000'000
0.82%	Postfinance	10.02.2040	4'000'000
			72'490'000

Annexe B – Liste des Cautionnements au 30 septembre 2021

Bénéficiaire	Décisions du conseil	Montant nominal	Solde au 30.09.2021	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2019
Fondation pour le logement des familles glandoises					
Les Marronniers	11.05.1989	3'500'000.00			
Les Charmilles	17.12.1992	2'200'000.00			
		<u>5'700'000.00</u>	5'700'000.00	5'700'000.00	5'700'000.00
Tennis Club de Gland					
	27.11.2014	2'430'000.00	1'911'250.00	1'952'750.00	2'035'750.00
Coopérative Coopellia (bâtiment A2 - Eikenott)					
	02.05.2013	1'000'000.00	599'998.00	666'665.00	733'332.00
Total cautionnements directs		9'130'000.00	8'211'248.00	8'319'415.00	8'469'082.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales					
Organisation régionale de protection civile du District de Nyon			107'874.65	107'874.65	113'098.85
Total cautionnements directs et indirects			8'319'122.65	8'427'289.65	8'582'180.85
Limites de crédit					
UBS					
Selon convention crédit du 06.12.2000			6'700'000.00	6'700'000.00	6'700'000.00
Selon convention crédit du 22.06.2010			3'000'000.00	3'000'000.00	3'000'000.00
Total			<u>9'700'000.00</u>	<u>9'700'000.00</u>	<u>9'700'000.00</u>
Utilisé			0.00	0.00	-3'000'000.00
A disposition			<u>9'700'000.00</u>	<u>9'700'000.00</u>	<u>6'700'000.00</u>
BKB					
Selon convention crédit du 13.12.2016			20'000'000.00	20'000'000.00	20'000'000.00
Utilisé			-5'000'000.00	-5'000'000.00	-5'000'000.00
A disposition			<u>15'000'000.00</u>	<u>15'000'000.00</u>	<u>15'000'000.00</u>
Total limites de crédit			24'700'000.00	24'700'000.00	21'700'000.00

Annexe C - Plan des investissements

CRÉDITS ACCORDÉS - SOLDES À PAYER AU 25 OCTOBRE 2021			
<u>N° Préavis</u>	<u>Objets</u>	<u>Soldes à payer</u>	<u>Axe du programme de législature</u>
71/2005 43/2008 64/2009	Etablissement d'une étude de faisabilité comprenant une étude préliminaire en améliorations foncières et une étude d'aménagement du territoire dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma directeur intercommunal Gland/Vich – site 1c Demande de crédit d'étude pour la création d'une île de baignade et ses infrastructures au lieu-dit "Sous la Lignière"	15'759 161'992	Economie et habitat des synergies à exploiter Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
94/2010	Crédit d'investissement pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015	361'061	Economie et habitat des synergies à exploiter
12/2011	Demande de crédit pour la réalisation du Plan partiel d'affectation (PPA) «Falaise – Plage» pour les parcelles Nos 941, 942 et 943 du Plan cadastral de la commune de Gland	67'600	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
19/2012	Motion de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro «Pour une révision du Plan directeur communal»	7'398	Economie et habitat des synergies à exploiter
21/2012	Octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG	165'384	Economie et habitat des synergies à exploiter
38/2012	Demande d'un crédit de construction pour la réalisation du cheminement piétonnier public le long des rives du lac entre la plage communale de la « Falaise » et la parcelle N° 933	1'126'824	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
45/2013	Révision du plan général d'affectation (Plan de zones) et le règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions.	53'350	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
59/2014	Rénovation de l'enveloppe et des installations techniques des blocs A, B, C du Centre scolaire des Perrerets	77'513	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
66/2014	Demande de crédit pour les prestations d'urbanistes et de spécialistes pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) Gare Sud	52'920	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
71/2014	Octroi d'un crédit d'étude pour le réaménagement du vieux-bourg	56'069	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
82/2015	Octroi d'un crédit pour la démolition des bâtiments ECA N° 674, 310, 842, 2029 et la construction d'un nouveau passage inférieur piétons-deux-roues légers à la gare CFF	1'681'076	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
95/2016	Octroi d'un crédit pour l'assainissement de la chaufferie et la mise aux normes du tableau électrique principal du complexe communal de Montoly	80'788	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
14/2017	Demande de crédit de CHF 1'431'500.-- destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public	432'734	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
28/2017	Deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perrerets.	3'453'460	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
40/2018	Augmentation du capital de ThermorésÔ SA, 1ère étape	300'000	Economie et habitat des synergies à exploiter
43/2018	Demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson		- Economie et habitat des synergies à exploiter
48/2018	Crédit d'investissement pour l'étude de mesures d'entretien du réseau d'eau potable, selon le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE)	80'359	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
50/2019	Demande de crédit d'investissement pour l'équipement des collèges des Tuillières et Mauverney A et B en Wi-Fi professionnel et en écrans interactifs	384'534	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
54/2019	Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la salle des maîtres, d'un vestiaire filles, d'une détection incendie, d'une commande de gong et la mise en conformité des garde-corps au collège de Mauverney A et B	24'505	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
55/2019	Demande de crédit complémentaire d'investissement pour l'étude de l'aménagement de la plage de la Dullive	90'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale

Annexe C - Plan des investissements

58/2019	Demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du Temple Saint-Paul	36'045 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
60/2019	Demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la rue Mauverney, tronçon Perron-Alpes.	823'493 Economie et habitat des synergies à exploiter
63/2019	Demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier de La Combaz, sis sur la parcelle n° 4317 et destiné à l'aménagement d'une crèche et de quatre appartements.	1'999'500 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
65/2019	Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux.	1'286'880 Administration communale et gouvernance
66/2019	Demande de crédit d'investissement pour la sécurisation des berges de la Promenthouse.	542'170 Economie et habitat des synergies à exploiter
67/2020	Demande de crédit d'investissement pour la mise en œuvre du projet « Admin. 2.0. », soit la modernisation des outils informatiques de l'Administration.	644'353 Administration communale et gouvernance
68/2020	Demande de crédit d'investissement pour une étude en réponse à la motion de M. Patrick Vallat & consorts du GdG intitulé « Projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information. »	29'613 Administration communale et gouvernance
70/2020	Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025.	3'208'050 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
71/2020	Demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et blocs sanitaires type « Portakabin » au collège de Grand Champ pour la rentrée scolaire 2020-2021 ».	302'587 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
72/2020	Demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie ainsi que la constitution d'un droit de superficie sur la parcelle n°427.	4'327'150 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
73/2020	Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant	190'760 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
75/2020	Demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit	68'681 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
79/2020	Demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord ».	2'235'279 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
80/2020	Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur 3 ans	423'725 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
81/2020	Demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux bourg - réaménagement (espace public + sous-sol)	863'294 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
82/2020	Demande de crédit d'investissement pour l'étude en vue de l'amélioration de l'accessibilité de la mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies de l'Avenue du Mont-Blanc	110'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
86/2020	Soutien communal en relation avec la pandémie COVID-19.	503'960 Economie et habitat des synergies à exploiter
87/2020	Demande de crédit d'investissement pour la prospection de la nappe de la Cézille (SIDEMO)	662'275 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
88/2020	Demande de crédit d'investissement pour l'équipement des parcelles en lien avec le PPA "La Combaz"	2'086'251 Economie et habitat des synergies à exploiter
89/2020	Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de l'enveloppe extérieure et de certains équipements techniques de la salle communale	1'380'200 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
91/2020	Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques	189'768 Administration communale et gouvernance
92/2020	Demande de crédit d'investissement pour la réalisation de l'agrandissement du centre sportif "En Bord"	2'745'197 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
93/2021	Demande de crédit d'étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG)	70'000 Economie et habitat des synergies à exploiter
100/2021	Acquisition du bâtiment A5.1 de La Combaz en vue de la création, notamment, d'une salle communautaire.	948'883 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale

Annexe C - Plan des investissements

96/2021	Demande d'un crédit d'investissement pour les études de l'agrandissement des collèges de Grand-Champ et Mauverney A + B et la construction d'un deuxième étage sur l'UAPE de Mauverney C.	7'750'536	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
97/2021	Demande de crédit d'investissement pour l'exploitation des espaces culturels à Grand-Champ	649'904	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
95/2021	Demande de crédit d'investissement pour l'élaboration d'un plan directeur de la mobilité et du stationnement.	190'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
6/2021	Demande de crédit d'investissement relatif au financement des réseaux agroécologiques « Nyon Région » et « Cœur de la Côte » pour la mise en œuvre de la deuxième phase	130'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Total soldes à payer		43'071'881	

PRÉAVIS EN PREMIÈRE LECTURE			
	<u>Objets</u>	<u>Montant</u>	<u>Axe du programme de législation</u>
12/2021	Demande de crédit d'investissement pour l'équipement du collège des Perrerets en Wi-Fi professionnel et en affichages numériques frontaux	670'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
13/2021	Demande de crédit d'investissement pour le remplacement des filtres à sable de la piscine des Perrerets	645'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Total préavis en 1ère lecture		1'315'000	

DEGRÉ DE PRIORITÉ 1 - SECOND SEMESTRE 2021			
	<u>Objets</u>	<u>Montant</u>	<u>Axe du programme de législation</u>
	Demande de crédit d'investissement complémentaire pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie	450'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Total degré de priorité 1		450'000	

DEGRÉ DE PRIORITÉ 2 - ANNÉE 2022			
	<u>Objets</u>	<u>Montant</u>	<u>Axe du programme de législation</u>
	Demande de crédit d'investissement pour le développement du système d'information du territoire (SIT) de la ville et le déploiement avec Cartolacôte	350'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
	Demande de crédit d'investissement pour les études de réhabilitation des bâtiments de la parcelle n°563 (WWF) ainsi que les aménagements extérieurs	650'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
	Demande de crédit d'investissement pour les aménagements liés à la patinoire régionale	200'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
	Demande de crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement de la route Suisse (RC1)	100'000	Economie et habitat des synergies à exploiter
	Demande de crédit d'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures communales, 1ère étape	550'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
	Demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux du Vieux bourg - réaménagement (espace public + sous-sol)	17'000'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
	Demande de crédit d'investissement pour la requalification de la rue de Gare et le remplacement de la conduite d'eau sous pression	2'000'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
	Demande de crédit d'investissement pour l'étude d'une passerelle Prangins-Gland : liaison modes doux	60'000	Economie et habitat des synergies à exploiter

Annexe C - Plan des investissements

Demande de crédit d'investissement pour la rénovation des places de jeux du Ruttet et de la Dôle	600'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur "Tuillières"	700'000 Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour le remplacement et bouclage du réseau d'eau sous pression au chemin des Oiseaux	1'000'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour l'aménagement PA Gare Sud - élaboration du plan d'affectation	200'000 Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour les travaux de réalisation de la liaison Cézille-Grésolière (SIDEMO)	1'600'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour les travaux de réalisation du captage de la nappe de la Cézille (SIDEMO)	1'850'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour l'extension du bâtiment des pompiers à Montoly	1'880'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour l'extension de la mezzanine au restaurant scolaire de de Grand-Champ	400'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la plage de la Falaise (phase travaux)	1'900'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la surélévation et l'assainissement du bâtiment scolaire de Grand Champ	20'300'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la réalisation de la passerelle Prangins-Gland: liaison modes doux	700'000 Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour l'étude de la requalification de la jonction autoroutière	200'000 Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit - place de "Montoly" et "En Ruyre"	500'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour l'entretien du patrimoine arboré communal	200'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour les terrains de sport extérieurs	2'000'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour l'amélioration du passage inférieur de l'avenue du Mt-Blanc	1'500'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la refonte et l'extension des lignes de bus TUG	300'000 Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'un local communautaire au quartier de la Combaz	800'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et modernisation du Temple	400'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du réseau d'éclairage public, 2ème étape	2'500'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour l'étude et l'accompagnement pour un programme de rénovation à l'échelle communale	160'000 Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement relatif à la stratégie et déploiement de la communication institutionnelle	200'000 Administration communale et gouvernance
Total degré de priorité 2	60'800'000

Annexe C - Plan des investissements

DEGRÉ DE PRIORITÉ 3 - ANNÉE 2023		
Demande de crédit d'investissement pour l'étude de la plage de la Falaise : hôtel/restaurant	250'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la création d'une place d'accueil au massif "Malagny", selon le Plan de gestion des forêts communales.	600'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments de la parcelle n°563 (WWF)	4'000'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour l'acquisition de complément de droits à bâtir à Mauverney	1'500'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la réalisation des travaux de requalification de la jonction autoroutière	2'000'000	Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour la mise en séparatif du Ch. des Vignes	1'100'000	Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour les places de jeux de Cité-Ouest et du Ch. des Laurelles	400'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la surélévation et l'assainissement des bâtiments scolaires de Mauverney (salle de gymnastique, surélévation blocs A et B)	30'000'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de la plage de la Dullive	4'400'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux - phase 2	1'000'000	Administration communale et gouvernance
Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires sur 3 ans	436'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques	400'000	Administration communale et gouvernance
Demande de crédit d'investissement pour l'analyse, le développement et le déploiement d'un Intranet institutionnel	50'000	Administration communale et gouvernance
Total degré de priorité 3	46'136'000	

DEGRÉ DE PRIORITÉ 4 - ANNÉE 2024		
Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du réseau d'assainissement à la rue du Perron, tronçon Mauverney/Vy-Creuse.	1'100'000	Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement renouvellement des compteurs d'eau	200'000	Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour la réalisation de l'assainissement du Complexe de Grand Champ	5'000'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures communales, 2ème étape	680'000	Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Total degré de priorité 4	6'980'000	

Annexe C - Plan des investissements

DEGRÉ DE PRIORITÉ 5 - ANNÉE 2025 ET AU-DELÀ DE LA LÉGISLATURE	
Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2025-2031.	3'500'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la réalisation de Gare Sud	70'000'000 Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de la route Suisse (RC1)	3'000'000 Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour la requalification du chemin de la Vy-Creuse et de la rue du Perron	8'000'000 Economie et habitat des synergies à exploiter
Demande de crédit d'investissement pour la construction de locaux pour ambulances à Montoly (dans la continuité du bâtiment des pompiers)	560'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la construction d'un immeuble locatif à Mauverney	10'000'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Demande de crédit d'investissement pour la réalisation de la piscine communale	18'000'000 Développement territorial comme générateur de cohésion sociale
Total degré de priorité 5	113'060'000

Annexe D - Tableau de bord de l'évaluation prospective

Résultats	2016	2017	2018	2019	2020	Budget 2021 révisé	Budget 2022	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025
Dépenses d'exploitation (sauf 38 & 39)	56'287'121	63'971'105	63'551'248	73'569'740	70'272'373	70'963'100	71'604'900	73'823'778	76'219'210	78'649'451
Recettes d'exploitation (sauf 48 & 49)	57'344'077	69'010'844	66'940'807	82'239'198	70'996'577	71'382'949	70'193'900	72'275'131	74'893'140	77'610'040
SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (SFE)	1'056'957	5'039'740	3'389'558	8'669'457	724'204	419'849	-1'411'000	-1'548'647	-1'326'070	-1'039'411
Amortissements comptables + réserves affectées	3'880'582	1'976'792	3'505'372	3'877'864	8'478'191	5'776'390	5'692'550	7'245'101	8'045'934	8'846'767
MARGE D'AUTOFINANCEMENT (MA)	4'937'538	7'016'532	6'894'931	12'547'322	9'202'395	6'196'239	4'281'550	5'696'453	6'719'864	7'807'357
Dépenses d'investissements nets (DNI)	5'445'952	7'796'544	4'987'060	8'738'666	10'183'852	-33'812'250	-17'069'179	-15'665'000	-15'665'000	-15'665'000
SOLDE FINANCIER (SF)	-508'414	-780'012	1'907'871	3'808'655	-981'457	-27'616'012	-12'787'629	-9'968'547	-8'945'136	-7'857'643

Références et indicateurs	2016	2017	2018	2019	2020	Budget 2021 révisé	Budget 2022	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025
Dette nette (DN)	56'390'314	52'803'423	47'735'101	49'064'465	47'795'262	54'730'343	61'753'336	64'760'257	67'205'895	71'213'201
Capacité économique d'endettement (CEE)	148'126'148	210'495'961	206'847'924	376'419'647	276'071'855	185'887'158	128'446'500	170'893'594	201'595'923	234'220'698
Marge d'autofinancement minimum	1'879'677	1'760'114	1'591'170	1'635'482	1'593'175	1'824'345	2'058'445	2'158'675	2'240'197	2'373'773
Poids de la dette	1.0	0.8	0.7	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9
Renouvellement de la dette	11	8	7	4	5	9	14	11	10	9

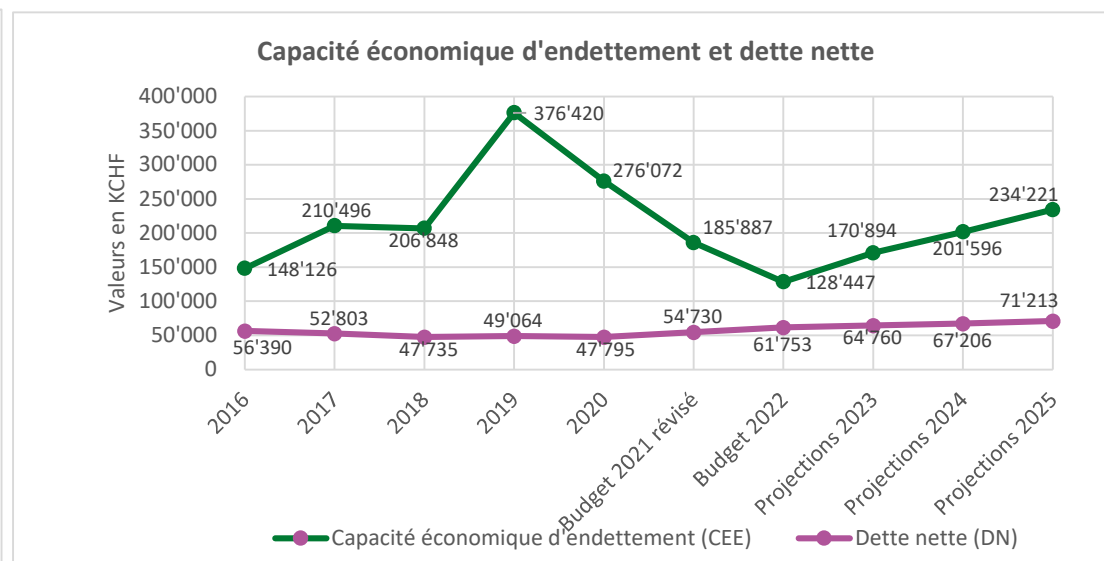
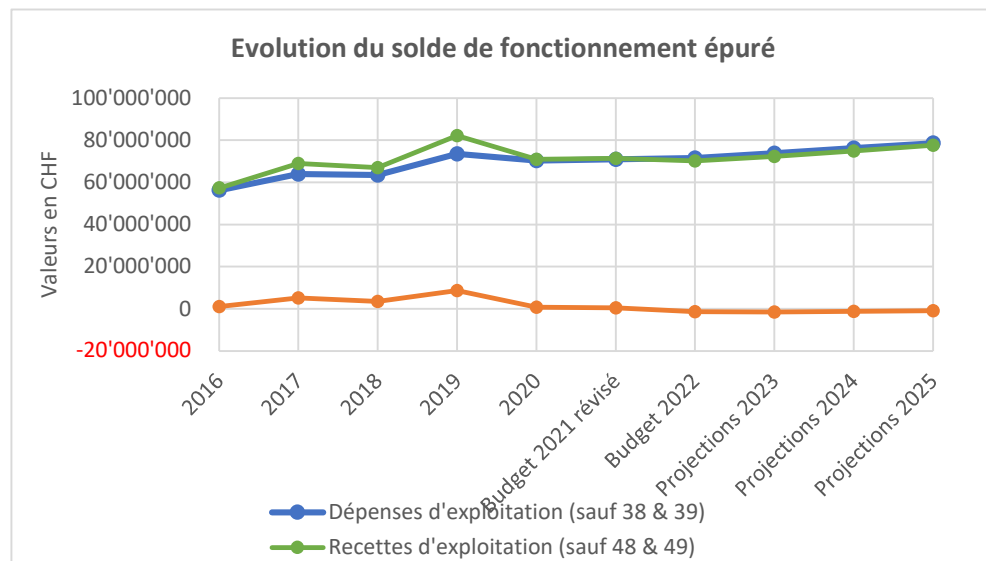
CAPACITE ECONOMIQUE D'ENDETTEMENT MOYENNE

2016-2020

243'592'307

2021-2026

184'208'775



Annexe E - Annexe relative à la situation financière

Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				128'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour (valeur nominale pour mémoire : CHF 8'211'248.-)				0.00
Quote-part à l'endettement d'ententes inter-communales				107'874.65
Endettement à ce jour	31.12.2019	31.12.2020	25.10.2021	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'925'732.14	2'100'274.84	1'171'451.93	
Passifs transitoires	8'551'217.28	6'225'016.36	2'458'897.39	
Emprunts à court et long terme	56'595'000.00	54'535'000.00	72'490'000.00	
Total endettement au bilan	68'071'949.42	62'860'291.20	76'120'349.32	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier et part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées)			72'116'693.74	
Travaux facturés et payés à ce jour			-36'863'415.46	
Total engagements hors bilan			35'253'278.28	
Total endettement brut théorique			111'373'627.60	
Déduction des actifs du patrimoine financier et de la part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées				
Disponibilités de la bourse à ce jour			4'459'649.10	
Débiteurs et comptes courants à ce jour			17'257'778.70	
Placements du patrimoine financier à ce jour			24'298'654.37	
Actifs transitoires à ce jour			3'387.71	
Part du patrimoine administratif financé par des taxes affectées à ce jour			3'157'509.80	
Solde disponible à ce jour sans préavis en cours			65'695'477.43	
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 12 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'équipement du collège des Perrerets en Wi-Fi professionnel et en affichages numériques frontaux.			670'000.00	
Préavis municipal n° 13 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le remplacement des filtres à sables de la piscine des Perrerets			645'000.00	
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			1'315'000.00	
Solde disponible à ce jour avec préavis en cours			64'380'477.43	

Mise à jour : 25.10.2021